



Avenant contrat travail

Par Davosan

Bonjour

J'ai signé un avenant a mon contrat de travail concernant la revalorisation de la rémunération qui entrera en application dans 2 mois.

Il semble y avoir une erreur a mon avantage sur que j'avais négocié avec ma hiérarchie (il y a des échanges de mails dans lequel la proposition de revalorisation est mentionnée).

Sur cet avenant que j'ai signé aujourd'hui , la signature du DRH était déjà apposée. j'ai apposé la mention , lui et approuvé, bon pour accord et j'ai signé.
j'ai un exemplaire en ma possession

Y a il un moyen que l'entreprise puisse faire marche arrière et annuler cet avenant si elle se rend compte de son erreur?

merci par avance de vos réponses

Par play13

Bonsoir,

Si le contrat a été signé par les deux parties il ne peut pas être modifié et on ne peut pas vous forcer à en signer un nouveau.

Par janus2

Bonjour,

Tout dépend de l'erreur en question, si elle est manifeste, un juge la requalifiera en erreur de plume.

Par exemple si le contrat porte votre rémunération à 200000? par mois au lieu de 2000.00?, il sera vite admis qu'il manque la virgule...

Par florian15

Bonjour à tous,

En ce qui me concerne et comme cet avenant est un + à votre contrat initial, je vous suggérerai d'en faire part à votre supérieur avant qu'il ne s'en aperçoive qui résulterait que, en cas d'erreur, vous aurez fait preuve d'honnêteté et d'esprit d'entreprise ce qui sera apprécié et remarqué par ce dernier et en cas d'absence d'erreur tout autant.